

**RÉPONSE – QE 038 A – 26.04**

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 038 – 26.04**

déposée par Monsieur Cédric BRINER, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**PONTON DU MOULIN DES FRÈRES**

**QUESTION**

Il y a de ça quelques années, une construction en bois mettait à disposition des usages de la rive du Moulin des Frères un ponton. L'ensemble semblait être une construction éphémère avec une partie offrant un balcon et l'autre un reposoir à ras l'eau.

Aujourd'hui, ce ponton éphémère est réparé et entretenu par certains. Malgré cela, il souffre de sa piètre qualité et est de plus en plus éphémère.

Ma question est la suivante : Est-il prévu de pérenniser ce ponton donnant accès au Rhône facilité et offrant un espace frais proche de la nature

**RÉPONSE**

Cette infrastructure a été réalisée dans le cadre d'un atelier piloté par l'EPFL. À l'issue de ce projet, lorsque les étudiants ont procédé au démontage de leur installation provisoire (effectué le 14.04.2022), ils ont fait le choix de laisser le ponton sur place.

Dès lors, cet ouvrage n'appartient pas à la commune. Néanmoins, au cours des dernières années, les services communaux sont intervenus à une ou deux reprises afin d'effectuer des réparations ponctuelles permettant de maintenir son utilisation dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Force est toutefois de constater que l'état du ponton se dégrade progressivement et que son niveau de vétusté ne paraît désormais plus pleinement compatible avec l'usage qui en est fait.

N'étant pas propriétaire de cette installation, à ce jour la commune n'a pas prévu de procéder à son rafraîchissement ou à son remplacement. Elle entend cependant examiner, dans les prochaines semaines, avec les propriétaires des biens-fonds (canton et SIG), qui est responsable du devenir de cette installation, que ce soit pour la démanteler, la sécuriser (court terme) ou la pérenniser via un nouveau projet de ponton.

La question écrite QE 038 – 26.04 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 15 juin 2026

